

Lotissement de la Liberté, le maire apporte des explications

« A la suite du dernier conseil municipal, le socialiste, Philippe Chauvin, conteste le prix de 80 € TTC le m² retenu par la majorité pour le lotissement communal de la Liberté, rue du 8-Mai-1945 », a indiqué le maire, Maxence de Ruggy.

« Pour lui, ce prix ne serait pas assez élevé. Pour lui, les jeunes peuvent payer. La réaction de Philippe Chauvin est tout simplement aberrante et revient à se faire de l'argent sur le dos des familles. C'est méconnaître la situation de certaines familles qui souhaiteraient accéder à la propriété mais qui n'y arrivent pas, poursuit le maire. C'est méconnaître également le prix du foncier des communes littorales qui connaissent malheureusement des prix élevés et peu ac-

cessibles pour les jeunes. La stratégie de la Ville vise, au contraire, à attirer les jeunes familles par des prix très abordables pour stopper définitivement leur exode dans les communes rétro-littorales. La Ville assume pleinement ce choix d'un prix très attractif en adressant un signal fort aux familles. C'est l'équilibre démographique de notre commune qui est en jeu et la pertinence de nos écoles et de notre futur collège qui en dépend. Le cap de la majorité municipale est clair : désendetter la commune en réalisant une opération excédentaire (estimée à environ 300 000 €). Cet excédent permettra de financer les futurs lotissements communaux sur près de 5 hectares, sur l'ancien emplacement du collège. Attirer les

jeunes familles avec un prix à la fois juste, raisonnable et accessible. Mais pour les socialistes, au niveau local comme national, la recette est toujours la même : toujours plus de taxes et d'impôts. »